

LE COMPTE AUTONOMIE EST DISPONIBLE SUR INTERNET

Le compte autonomie est l'alternative du chèque autonomie « Papier ».
Tous les mois, le compte est crédité du montant du plan d'aide et permet de régler son salarié ou son prestataire par internet, de manière totalement sécurisée.

POURQUOI UTILISER LE COMPTE AUTONOMIE SUR INTERNET ?

Le compte autonomie permet de :

- Supprimer le délai de distribution postal (gain de 2 à 3 jours)
- Supprimer les pertes liées à la distribution, aux changements d'adresse, à des adresses incorrectes...
- De réduire à 48h le délai de virement
- De sécuriser les paiements
- De conserver l'historique des opérations

COMMENT ACTIVER MON COMPTE AUTONOMIE ?

Au préalable, munissez-vous d'un chèque autonomie papier.

- **ETAPE 1** : Rendez-vous sur le site internet : <http://m69-apa.domiserve.com>
- **ETAPE 2** : Cliquez sur « Ouvrir votre espace bénéficiaire »
- **ETAPE 3** : Indiquez votre code CESU ainsi que votre date de naissance, cliquez sur valider
Vous retrouverez votre code CESU sur le talon d'un chèque autonomie « papier ».
- **ETAPE 4** : Indiquez votre adresse email, cliquez sur valider

 **VOTRE COMPTE EST ACTIF !**



Renseignements préalables à l'inscription

Code CESU *

Date de naissance *

JJ/MM/AAAA

Nous vous rappelons que le code CESU est constitué de 8 chiffres

VALIDER

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement dont le responsable est Domiserve, l'émetteur de CESU mandaté par la Métropole de Lyon, conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.



COMMENT PAYER VOTRE INTERVENANT ?

Une fois connecté à votre compte autonomie, le paiement de votre intervenant ou de votre prestataire s'effectue en 3 étapes :

• Etape 1 : Choix de l'intervenant ou du prestataire

Dans la rubrique « Effectuer un paiement », sélectionnez l'intervenant ou le prestataire qui est intervenu à votre domicile. ⁽¹⁾

The screenshot shows a web form with two main sections. The first section, titled 'Type de l'intervenant', asks 'L'intervenant est :'. It has two radio button options: 'Une personne physique (Emploi direct gré à gré)' which is selected, and 'Une personne morale (Organisme prestataire, mandataire ou établissement public)'. The second section, titled 'Critères de recherche', asks 'Saisissez le code NAN et la date de naissance de l'intervenant à payer :'. It contains two input fields: 'Code NAN' and 'Date de naissance' (with a date format hint 'JJ/MM/AAAA'). A green 'RECHERCHER' button is positioned to the right of these fields. Below the form, there is a note about 'Affiliation d'un intervenant personne physique' and a link to a 'formulaire d'affiliation'.

⁽¹⁾ En récupérant auprès de l'intervenant son Code NAN et sa date de naissance

• Etape 2 : Saisie des heures

Renseignez ensuite le nombre d'heures effectuées, le déclenchement du virement s'effectue par un simple clic de validation, sur la base du montant horaire financé par la Métropole.

The screenshot shows a table titled 'Compte CESU à débiter' with the sub-header 'APA EMPLOI DIRECT'. The table has four columns: 'Mois d'attribution', 'Vos droits disponibles en heures', 'Heures à payer', and 'Total valeur'. The first row shows 'Juillet 2019' with '46h00, soit un montant de 201,94 €'. The second row shows 'Total' with '0h00'. The third row shows 'Montant à débiter' with '0,00 €'. Below the table, there is a checkbox 'Je souhaite effectuer un complément de paiement par CB'. At the bottom, there are three buttons: 'AJOUTER UN COMPLEMENT DE PAIEMENT', 'MODIFIER L'INTERVENANT', and 'VALIDER'. A red arrow points from the 'VALIDER' button back to the 'Etape 2' text.

• Etape 3 : Confirmation du paiement

Confirmez le virement en ressaisissant votre mot de passe.

Votre intervenant ou prestataire sera informé de votre paiement par email.

D'AUTRES FONCTIONNALITÉS À DISPOSITION

Au-delà des fonctions de paiement, le compte autonomie permet à tout moment :

- D'accéder à l'historique des opérations et d'imprimer des justificatifs.
- De calculer son reste à charge.
- De compléter si nécessaire, son règlement par carte bancaire.
- De modifier et gérer ses informations personnelles.
- De télécharger des documents d'information mis à disposition par la Métropole.



Vous avez des questions ou souhaitez des informations complémentaires :

Des conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent dans la découverte et

l'utilisation du compte autonomie. Contactez-les au : **01 82 30 21 69 (prix d'un appel local)**